



Etablissement Public  
Foncier de Lorraine

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 23 novembre 2016

Délibération N° 16/ 029

**DEPLAFONNEMENT SRU  
NILVANGE – ZAC DE LA PLAIX – SEDENTARISATION DES GENS DU VOYAGE  
P09MF70X022**

Le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la délibération n°15/036 du Conseil d'Administration de l'EPFL en date du 25 novembre 2015 relative aux modalités d'utilisation des fonds SRU,

Vu la délibération n°16/087 du bureau du 12 octobre 2016 approuvant la convention à passer avec l'OPH de Thionville et la minoration foncière sur la base de 2 000 € maximum par logement soit un montant total de 38 000 € pour 19 logements,

Sur proposition du Président,

décide de porter, pour ce projet, la minoration à 116 573,76 €.

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

VU ET APPROUVE

LE 30 NOV. 2016

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation

Le Secrétaire Général Adjoint pour

les Affaires Régionales et Européennes

François SCHRICKE

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR